

# **Règlement concours montgolfière JEMP**

## **Instagram**

### Article 1 : Organisation du Jeu

Le Centre Culturel de Fougères Agglomération fait partie (l'Organisateur), organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat, sur le compte Instagram du Centre Culturel de Fougères Agglomération intitulé « Concours 140 ans » (ci-après le « Jeu-Concours »).

Le Jeu-Concours est organisé sur le compte Instagram @centreculturel\_fougeresagglo

Le Jeu-Concours se déroule sur la date suivante :

- le mardi 1er septembre 2026 à 20h00

Les dates et heures françaises de connexion faisant foi.

L'Organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

### Article 2 : Conditions de participation

Le Jeu-Concours est ouvert à toute personne physique résidant en France et ayant atteint l'âge de 18 ans à la date d'ouverture du Jeu-Concours. Une seule participation par compte Instagram et par foyer est autorisée par jour.

Ne sont pas autorisées à participer au Jeu-Concours, toutes personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu-Concours ainsi que les membres de leurs familles directes, les salariés de l'Organisateur ou sous-traitants de l'Organisateur.

Pour participer au Jeu-concours sur Instagram, chaque Participant doit préalablement créer un compte Instagram en s'inscrivant sur le site internet concerné et suivre les comptes officiels Instagram de @centreculturel\_fougeresagglo, accessible à l'adresse suivante : [https://www.instagram.com/centreculturel\\_fougeresagglo/](https://www.instagram.com/centreculturel_fougeresagglo/)

Les personnes participant au vol en montgolfière doivent respecter les conditions suivantes :

- Les enfants doivent mesurer 1m10 au minimum et être accompagnés par un responsable légal, détenteur d'un billet et présent dans la nacelle pendant tout le vol
- Les femmes enceintes ne sont pas autorisées à bord de la montgolfière

- La nacelle n'est pas accessible aux personnes PMR (notamment les personnes se déplaçant avec un fauteuil roulant) et les personnes en plâtre ne sont pas admises
- Le vol en montgolfière n'est pas recommandé aux personnes souffrant de vertige
- Le vol aura lieu sous réserve des bonnes conditions météorologiques. Elles seront à l'appréciation du prestataire professionnel et la décision reviendra à l'Organisateur
- Aucun report de billet ne pourra être garanti en cas d'annulation totale liée au temps

La participation au Jeu-Concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, ci-après nommé « le règlement ».

L'Organisateur exclut toute responsabilité quant à cette inscription et les relations entre les exploitants du site Instagram et le Participant. Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Instagram.

### Article 3 : Déroulé du Jeu-Concours et désignation des gagnants

3.1 Le 1er septembre 2026 à 20h00, une publication sera mise en ligne sur le compte Instagram @centreculturel\_fougeresagglo pour informer la communauté du concours « Concours 140 ans ».

Les internautes ont jusqu'au vendredi 11 septembre à 12h00 (heure locale) pour participer au concours.

Le gagnant sera contacté directement en message privé.

3.2 Un tirage au sort, désignera le gagnant parmi les participants qui auront :

- suivi le compte @centreculturel\_fougeresagglo,
- commenté le post (annonçant le concours), en indiquant le monument dont nous fêtons les 140 ans à Fougères cette année.

Il y aura 8 gagnants au total.

### Article 4 : Lots

4.1 Le nom des gagnants sera publié sur le compte @centreculturel\_fougeresagglo en story afin que les gagnants se fassent connaître de l'Organisateur par message privé et leur envoient leurs coordonnées pour l'attribution des lots.

En s'abonnant au compte @centreculturel\_fougeresagglo, les participants acceptent d'être contactés via leur compte usager, dans l'hypothèse où ils gagneraient.

4.2 Les gagnants recevront :

- 2 tickets pour participer à un vol stationnaire en montgolfière le dimanche 20 septembre 2026 au terrain de foot, boulevard Jacques Faucheux (en face de la rue des Fontaines) à Fougères.

Au total, il y aura 8 gagnants, soit 16 tickets gagnants.

4.3 Chaque gagnant s'engage à se renseigner sur les modalités d'organisation en amont de sa venue et à respecter le créneau de vol qui lui a été attribué.

Un seul gain sera attribué par foyer (même nom, même adresse et/ou même adresse email) pendant toute la durée du Jeu-Concours.

#### Article 5 : Remise ou retrait des Lots

5.1 Le gagnant devra répondre par message privé au plus tard dans les 2 jours de l'envoi de la notification par l'Organisateur, ou selon les instructions particulières figurant dans la notification. Il devra fournir ses coordonnées (nom et prénom des gagnants) pour la préparation du lot. Chaque ticket sera à retirer avant le vendredi 18 septembre avant 18h à la billetterie du Centre Culturel Juliette Drouet, sur les horaires d'ouverture (14h-18h du mardi au vendredi).

À défaut de réponse dans le délai imparti, l'Organisateur se réserve le droit d'invalidiser sa participation et de désigner un autre gagnant lors d'un nouveau tirage au sort parmi les participants restants.

5.2 Les deux tickets attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, le lot ne peut en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part du gagnant, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

#### Article 6 : Données personnelles

6.1 Les données personnelles communiquées par les participants font l'objet d'un traitement informatique destiné aux finalités suivantes :

- Déroulement du Jeu-Concours.

L'Organisateur est le responsable du traitement des données à caractère personnel des participants.

Les données sont conservées par l'Organisateur pendant un délai de 1 mois à compter de leur collecte.

6.2 Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers, aux libertés dite loi « informatique et libertés » et au règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, les participants bénéficient d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de retrait des données personnelles les concernant, que les participants peuvent exercer en s'adressant à l'Organisateur, à l'adresse suivante : clebert@fougeres-agglo.bzh

## Article 7 : Responsabilité

7.1 L'Organisateur n'encourra aucune responsabilité en cas d'erreur, omission ou autre, de ses employés, représentants ou autres, dans les limites autorisées par la loi, pour toute panne, défaillance, perte ou déception dont un participant pourrait être victime, quelle qu'en soit l'origine, et résultant de la participation au Jeu-Concours et/ou du gain.

7.2 La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et risques de contaminations par d'éventuels virus. La responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de systèmes informatiques ou de télécommunications (notamment l'accès à internet), de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs ou de tout autre incident technique (notamment problème d'accès à Instagram) empêchant le déroulement ou la participation au Jeu-Concours ou de tout autre cas de force majeure ou fait d'un tiers.

## Article 8 : Accès au règlement

Le Règlement est adressé à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : [clebert@fougeres-agglo.bzh](mailto:clebert@fougeres-agglo.bzh)

## Article 9 : Loi applicable et interprétation

Le Règlement est exclusivement régi par la loi française.

Tous les cas non prévus par le Règlement seront tranchés par l'Organisateur dont les décisions sont sans appel.

Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par l'Organisateur dans le respect de la législation française.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent Règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu-Concours et/ou à la sélection du gagnant devra être formulée par écrit à l'adresse e-mail de l'Organisateur : [clebert@fougeres-agglo.bzh](mailto:clebert@fougeres-agglo.bzh)

Aucune contestation ne sera prise en compte 5 jours après la date de clôture du Jeu-Concours.

## **Facebook**

### Article 1 : Organisation du Jeu

Le Centre Culturel de Fougères Agglomération (l'Organisateur), organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat, sur le compte Facebook du Centre Culturel de Fougères Agglomération intitulé « Concours 140 ans » (ci-après le « Jeu-Concours »).

Le Jeu-Concours est organisé sur le compte Facebook @CCJDFougeresAgglo

Le Jeu-Concours se déroule sur la date suivante :

- le mardi 1er septembre 2026 à 20h00

Les dates et heures françaises de connexion faisant foi.

L'Organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

### Article 2 : Conditions de participation

Le Jeu-Concours est ouvert à toute personne physique résidant en France et ayant atteint l'âge de 18 ans à la date d'ouverture du Jeu-Concours. Une seule participation par compte Facebook et par foyer est autorisée par jour.

Ne sont pas autorisées à participer au Jeu-Concours, toutes personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu-Concours ainsi que les membres de leurs familles directes, les salariés de l'Organisateur ou sous-traitants de l'Organisateur.

Pour participer au Jeu-concours sur Facebook, chaque Participant doit préalablement créer un compte facebook en s'inscrivant sur le site internet concerné et suivre le compte officiel Facebook de @CCJDFougeresAgglo, accessible à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/CCJDFougeresAgglo>

Les personnes participant au vol en montgolfière doivent respecter les conditions suivantes :

- Les enfants doivent mesurer 1m10 au minimum et être accompagnés par un responsable légal, détenteur d'un billet et présent dans la nacelle pendant tout le vol
- Les femmes enceintes ne sont pas autorisées à bord de la montgolfière

- La nacelle n'est pas accessible aux personnes PMR (notamment les personnes se déplaçant avec un fauteuil roulant) et les personnes en plâtre ne sont pas admises
- Le vol en montgolfière n'est pas recommandé aux personnes souffrant de vertige
- Le vol aura lieu sous réserve des bonnes conditions météorologiques. Elles seront à l'appréciation du prestataire professionnel et la décision reviendra à l'Organisateur
- Aucun report de billet ne pourra être garanti en cas d'annulation totale liée au temps

La participation au Jeu-Concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, ci-après nommé « le Règlement ».

L'Organisateur exclut toute responsabilité quant à cette inscription et les relations entre les exploitants du site Facebook et le Participant. Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook.

### Article 3 : Déroulé du Jeu-Concours et désignation des gagnants

3.1 Le 1er septembre 2026 à 20h00, une publication sera mise en ligne sur le compte Facebook @CCJDFougeresAgglo pour informer la communauté du concours « Concours 140 ans ».

Les internautes ont jusqu'au vendredi 11 septembre à 12h00 (heure locale) pour participer au concours.

Le gagnant sera contacté directement en message privé.

3.2 Un tirage au sort, désignera le gagnant parmi les participants qui auront :

- suivi le compte @CCJDFougeresAgglo,
- commenté le post (annonçant le concours), en indiquant le monument dont nous fêtons les 140 ans à Fougères cette année.

Au total, il y aura 8 gagnants.

### Article 4 : Lots

4.1 Le nom des gagnants sera publié en commentaire sous la publication du concours afin que les gagnants se fassent connaître de l'Organisateur par message privé et leur envoient leurs coordonnées pour l'attribution des lots.

En s'abonnant au compte @CCJDFougeresAgglo les participants acceptent d'être contactés via leur compte usager, dans l'hypothèse où ils gagneraient.

#### 4.2 Les gagnants recevront :

- 2 tickets pour participer à un vol stationnaire en montgolfière le dimanche 20 septembre 2026 au terrain de foot, boulevard Jacques Faucheux (en face de la rue des Fontaines) à Fougères.

4.3 Chaque gagnant s'engage à se renseigner sur les modalités d'organisation en amont de sa venue et à respecter le créneau de vol qui lui a été attribué.

Un seul gain sera attribué par foyer (même nom, même adresse et/ou même adresse email) pendant toute la durée du Jeu-Concours.

#### Article 5 : Remise ou retrait des Lots

5.1 Le gagnant devra répondre par message privé au plus tard dans les 2 jours de l'envoi de la notification par l'Organisateur, ou selon les instructions particulières figurant dans la notification. Il devra fournir ses coordonnées (nom et prénom des gagnants) pour la préparation du lot. Chaque ticket sera à retirer avant le vendredi 18 septembre à 18h à la billetterie du Centre Culturel Juliette Drouet, sur les horaires d'ouverture (14h-18h du mardi au vendredi).

À défaut de réponse dans le délai imparti, l'Organisateur se réserve le droit d'invalider sa participation et de désigner un autre gagnant lors d'un nouveau tirage au sort parmi les participants restants.

5.2 Les deux tickets attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, le lot ne peut en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part du gagnant, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

#### Article 6 : Données personnelles

6.1 Les données personnelles communiquées par les participants font l'objet d'un traitement informatique destiné aux finalités suivantes :

- Déroulement du Jeu-Concours.

L'Organisateur est le responsable du traitement des données à caractère personnel des participants.

Les données sont conservées par l'Organisateur pendant un délai de 1 mois à compter de leur collecte.

6.2 Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers, aux libertés dite loi « informatique et libertés » et au règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, les participants bénéficient d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de retrait des données personnelles les concernant, que les participants peuvent exercer en s'adressant à l'Organisateur, à l'adresse suivante : clebert@fougeres-agglo.bzh

## Article 7 : Responsabilité

7.1 L'Organisateur n'encourra aucune responsabilité en cas d'erreur, omission ou autre, de ses employés, représentants ou autres, dans les limites autorisées par la loi, pour toute panne, défaillance, perte ou déception dont un participant pourrait être victime, quelle qu'en soit l'origine, et résultant de la participation au Jeu-Concours et/ou du gain.

7.2 La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et risques de contaminations par d'éventuels virus. La responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de systèmes informatiques ou de télécommunications (notamment l'accès à internet), de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs ou de tout autre incident technique (notamment problème d'accès à Facebook) empêchant le déroulement ou la participation au Jeu-Concours ou de tout autre cas de force majeure ou fait d'un tiers.

## Article 8 : Accès au règlement

Le Règlement est adressé à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : [clebert@fougeres-agglo.bzh](mailto:clebert@fougeres-agglo.bzh)

## Article 9 : Loi applicable et interprétation

Le Règlement est exclusivement régi par la loi française.

Tous les cas non prévus par le Règlement seront tranchés par l'Organisateur dont les décisions sont sans appel.

Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par l'Organisateur dans le respect de la législation française.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent Règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu-Concours et/ou à la sélection du gagnant devra être formulée par écrit à l'adresse e-mail de l'Organisateur : [clebert@fougeres-agglo.bzh](mailto:clebert@fougeres-agglo.bzh)

Aucune contestation ne sera prise en compte 5 jours après la date de clôture du Jeu-Concours.